



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 58993

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la création d'un groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique instituée par l'arrêté du 3 février 2009. Les représentants institutionnels (ministère de la justice, mission interministérielle de lutte et de vigilance contre les dérives sectaires, Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé...) ainsi que les professionnels de la santé figurent dans ce groupe. Les associations d'usagers semblent, elles, regretter de ne pas y être associées, alors même qu'elles estimeraient être à même de contribuer positivement à l'atteinte des objectifs qui lui ont été assignés. Il souhaite donc savoir s'il est dans les intentions du Gouvernement de compléter l'arrêté du 3 février 2009 afin que les représentants des usagers des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique soient intégrés au groupe d'appui technique.

Texte de la réponse

Le groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique aura pour mission prioritaire d'élaborer une information objective sur ces pratiques. Ce groupe est donc essentiellement composé de professionnels de santé ayant une expérience de ces pratiques. La participation des représentants des usagers sera sollicitée, en tant que de besoin, selon les sujets abordés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58993

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8957

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3458